



## OFFRE D'EMPLOI

### COORDONNATEUR AUX LOISIRS SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE *Poste cadre permanent*

Située dans un environnement pittoresque au cœur des Laurentides, la ville de Sainte-Adèle est un haut lieu de tourisme et de villégiature et elle connaît une croissance remarquable.

Relevant du directeur du Service des loisirs, de la culture et vie communautaire, le coordonnateur aux loisirs participe à la planification, l'organisation, l'exécution, la direction et le contrôle des activités de son service.

#### PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- o Participation à la planification des activités de son service ; organise, coordonne et réalise diverses activités et/ou événements spéciaux (Soirées Nostalgia, Fête Nationale, P'tits dimanches ensoleillés, Journée des aînés, Halloween, etc.)
- o Prépare et distribue les horaires des activités
- o Coordonne et distribue les tâches aux bénévoles et les supporte dans la réalisation de celles-ci
- o Procède à l'évaluation post mortem des activités et/ou événements spéciaux et/ou programmes sous sa gouverne et soumet des rapports et/ou recommandations appropriées
- o S'assure de l'application appropriée et sécuritaire des méthodes de travail pour les activités qu'il supervise et suggère toute mesure susceptible d'améliorer l'efficacité de son équipe
- o Guide, conseille et donne le support technique et professionnel aux différentes associations bénévoles et comités reconnus par la ville (PASA, Festivités au cœur des saisons, etc.)
- o Vérifie le bien fondé des requêtes, communique avec les requérants et les rencontre si requis. Soumet ses recommandations et en assure le suivi
- o Coordonne la distribution, la récupération et réparation du matériel et des équipements pour les différents modules du service et événements spéciaux
- o Dans le cadre de la programmation du Service des loisirs, il propose des cours/ateliers saisonniers, évalue la pertinence, la qualité ainsi que le volume de l'offre de service
- o Assure la gestion des contrats, des paiements de location et/ou redevances sous sa responsabilité
- o Soumet à son directeur pour approbation les achats de matériel et d'équipements, selon les procédures en vigueur et en assure la distribution
- o Propose l'embauche du personnel contractuel pour des activités, cours et événements spéciaux
- o Participe à l'établissement et à la révision des objectifs, normes et mesures susceptibles d'améliorer l'efficacité de ses opérations
- o Rédige les rapports appropriés et produit les statistiques s'y rattachant

*Les tâches mentionnées reflètent les principaux éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérés comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes à la fonction.*

#### CRITÈRES D'EMPLOI

La personne recherchée possède une Technique d'intervention en loisirs ainsi que 3 à 5 années d'expérience comme gestionnaire dans un domaine connexe. Elle est reconnue pour son dynamisme, son autonomie, son jugement ainsi que pour ses aptitudes à collaborer et travailler en équipe. Elle communique efficacement tant à l'oral qu'à l'écrit et maîtrise les logiciels courants de la Suite Microsoft Office. Cette personne a également la capacité à travailler dans plusieurs dossiers à la fois et sait s'adapter aux changements.

La disponibilité doit être en fonction de l'horaire des activités planifiées, c'est à dire que la personne sera appelée à travailler lors des événements spéciaux (quelques soirs ainsi que certaines fins de semaine). Un permis de conduire valide est requis.

#### CONDITIONS DE TRAVAIL

Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus dans la politique salariale du personnel cadre. Nous vous invitons à nous faire parvenir votre candidature via Jobillico (<http://www.jobillico.com/fr/offre-d-emploi/ville-de-sainte-adele.jSqoQp/coordonnateur-aux-loisirs/789476>) au plus tard le 30 mars 2016.

***Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la Ville de Sainte-Adèle, cependant, nous désirons vous informer que nous communiquerons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.***

*Note : le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.*